

# prévention

## DES RISQUES PROFESSIONNELS

Caisse Générale de Sécurité Sociale de La Réunion



statistiques 2015







### 3 Définitions et règles de calcul des indicateurs

#### 4 Accidents de travail

- Résultats régionaux 2014-2015
- Graphiques par secteur d'activité
- Indices de fréquence par secteur d'activité

#### 6 Indices de fréquence des accidents de travail

- Évolution des indices de fréquence nationaux et régionaux
- Évolution des indices de fréquence régionaux par secteur d'activité

#### 7 Le régime agricole à La Réunion

- Résultats régionaux du régime agricole
- Les coûts
- Résultats régionaux des salariés agricoles

#### 8 Actions 2014 / 2017

- Cibles prioritaires
- Résultats des cibles de 2010-2013
- Graphiques AT / Coûts / Effectif

#### 11 Accidents de trajet

- Résultats régionaux 2013-2015
- Répartition des accidents de trajet 2015 par CTN
- Évolution des coûts 2013-2015

#### 12 Maladies professionnelles

- Résultats régionaux 2011-2015
- Évolution des MP en cours d'indemnisation 2014-2015
- MP par CTN

#### 14 Les coûts

- Graphique des coûts accidents du travail, maladies professionnelles et accidents de trajet
- Évolution des coûts des accidents du travail par CTN sur 5 ans
- Évolution des coûts des MP et trajet sur 3 ans

#### 15 Évolution du risque professionnel

- Évolution du risque professionnel sur 5 ans
- Accidents mortels

#### 16 Nos missions

## Indicateurs utilisés dans ce recueil

### INCAPACITÉ TEMPORAIRE DE TRAVAIL

C'est une incapacité temporaire consécutive à un accident du travail, de trajet ou à une maladie professionnelle occasionnant un arrêt de travail d'au moins 24 heures en sus du jour où s'est produit l'accident.

### INCAPACITÉ PERMANENTE PARTIELLE

C'est une incapacité consécutive à un accident du travail, de trajet ou à une maladie professionnelle entraînant l'attribution d'une indemnité en capital si elle est inférieure à 10 % ou d'une rente si elle est égale ou supérieure à 10 %.

### INDICE DE FRÉQUENCE

L'indice de fréquence des accidents avec arrêt représente le nombre d'accidents avec arrêt rapporté à 1 000 salariés.

$$\frac{\text{NOMBRE D'ACCIDENTS AVEC ARRÊT X 1 000}}{\text{NOMBRE DE SALARIÉS}}$$

## Et, pour information

### TAUX DE FRÉQUENCE

Le taux de fréquence des accidents avec arrêt de travail indique le nombre d'accidents avec arrêt par million d'heures travaillées.

$$\frac{\text{NOMBRE D'ACCIDENTS AVEC ARRÊT X 1 000 000}}{\text{NOMBRE D'HEURES TRAVAILLÉES}}$$

### TAUX DE GRAVITÉ

Le taux de gravité des incapacités temporaires exprime le nombre de journées de travail perdues par millier d'heures travaillées.

$$\frac{\text{NOMBRE DE JOURNÉES DE TRAVAIL PERDUES X 1 000}}{\text{NOMBRE D'HEURES TRAVAILLÉES}}$$

### INDICE DE GRAVITÉ

L'indice de gravité des incapacités permanentes est la somme des taux de ces incapacités, attribuées au titre des séquelles subsistantes, par million d'heures travaillées.

$$\frac{\text{TOTAL DES TAUX D'INCAPACITÉ PERMANENTE X 1 000 000}}{\text{NOMBRE D'HEURES TRAVAILLÉES}}$$



# Accidents du travail

## Résultats régionaux 2014-2015 et évolution



Est considéré comme accident du travail, quelle qu'en soit la cause, l'accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail à toute personne salariée ou travaillant, à quelque titre ou en quelque lieu que ce soit, pour un ou plusieurs employeurs ou chefs d'entreprise.

Article L 411 - 1 du Code de la Sécurité Sociale.

### LA SECTION D'ÉTABLISSEMENT

Dans le secteur du bâtiment et des travaux publics, lorsqu'une entreprise occupe ses salariés à des activités générant un risque distinct, l'établissement est scindé, du point de vue de la tarification des risques professionnels, en autant de sections d'établissement.

Les accidents du travail commentés ici sont ceux reconnus par la Caisse Générale de Sécurité Sociale et ayant donné lieu à un premier versement d'indemnisation en 2014 et 2015.

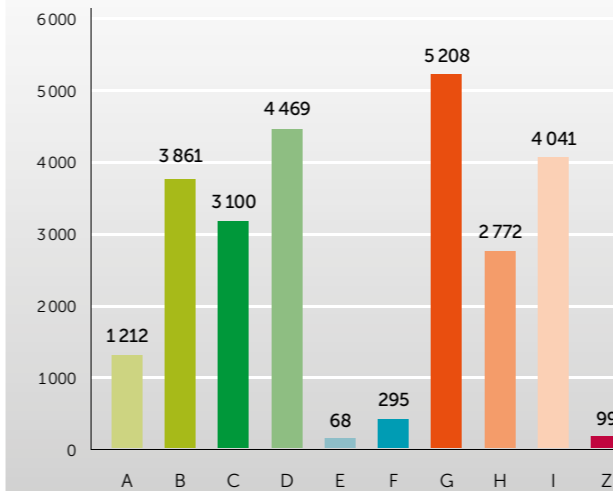
	2014	2015	Évolution 2014 / 2015
Nombre de sections d'établissements	24 320	25 125	3,31 %
Nombre de salariés	183 733	190 674	3,78 %
Nombre d'accidents déclarés	7 218	7 617	5,53 %
Nombre d'accidents avec arrêt de travail	3 791	4 484	18,28 %
Durée moyenne d'une incapacité temporaire (en jours)	51	50	-1,96 %
Nombre de jours perdus pour incapacité temporaire (en jours)	193 240	225 250	16,56 %
Nombre d'accidents graves (avec incapacité permanente partielle)	212	196	-7,55 %
Somme des taux d'incapacité permanente partielle	3 057	2 801	-8,37 %
Taux moyen d'une incapacité permanente partielle	14,4	14,3	-0,76 %
Indice de fréquence des accidents avec arrêt de travail	20,6	23,5	13,97 %

# Accidents du travail

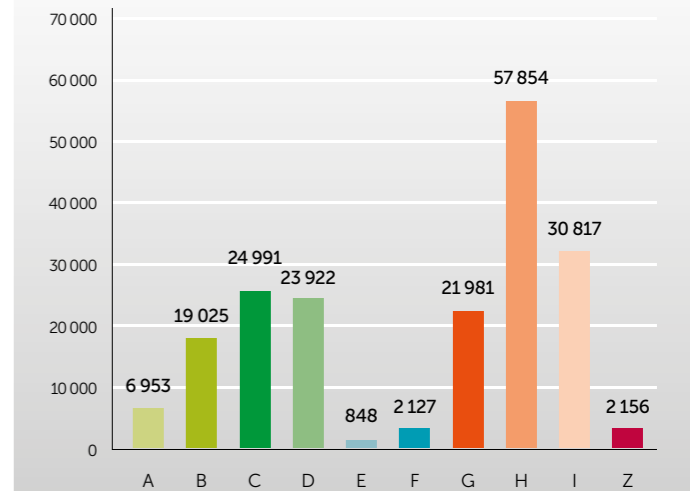
## Graphiques par secteur d'activité

Établissements - Effectifs - Accidents du travail avec arrêt - Indices de fréquence

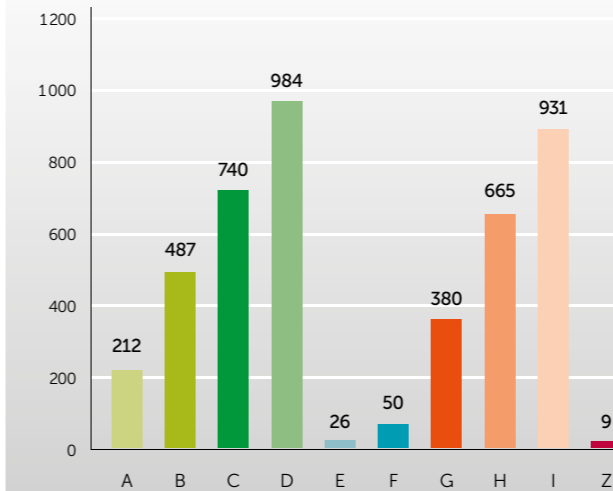
### SECTIONS D'ÉTABLISSEMENTS



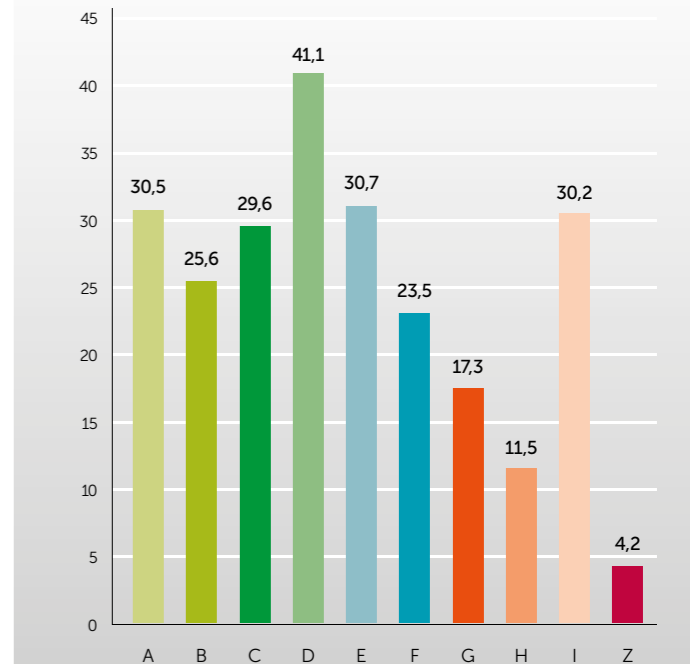
### NOMBRE DE SALARIÉS



### ACCIDENTS AVEC ARRÊTS



### INDICES DE FRÉQUENCE



- A Métallurgie
- B Bâtiment et travaux publics
- C Transports, eau-gaz, électricité, livre et communication
- D Alimentation
- E Chimie, caoutchouc, plasturgie
- F Bois, ameublement, papier carton, textile, cuirs et peaux, pierres et terres à feu
- G Commerces non alimentaires
- H Services 1 : banques, assurance, enseignement, sécurité sociale
- I Service 2 : soins et travail temporaire
- Z Autres activités



# Indices de fréquence des accidents du travail

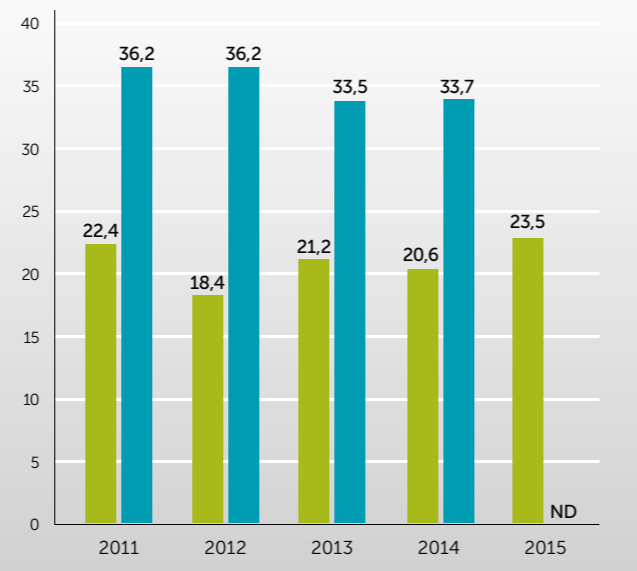
## Évolution des indices de fréquence nationaux et régionaux sur 5 ans

L'indice de fréquence des accidents du travail avec arrêt à La Réunion reste très inférieur à l'indice national.

La fréquence est en légère hausse à La Réunion en 2015, tendance variable selon les activités. Il importe que les entreprises de notre région restent mobilisées et intègrent efficacement les processus visant la diminution de leurs risques : évaluation, plan d'action, suivi etc.

■ Indice de fréquence régional  
■ Indice de fréquence national

INDICE DE FRÉQUENCE



## Évolution des indices de fréquence régionaux par secteur d'activité

	2011	2012	2013	2014	2015	Évolution 2014 / 2015
A Métallurgie	30,9	27,9	30,1	26,6	30,5	14,5 %
B Bâtiment et travaux publics	28,1	25,1	24,3	25,3	25,6	1,3 %
C Transports, eau-gaz, électricité, livre et communication	26,7	24,4	27,1	24,7	29,6	20 %
D Alimentation	32,1	25,8	34,1	30,9	41,1	33,1 %
E Chimie, caoutchouc, plasturgie	30,8	23,0	28,0	36,4	30,7	-15,6 %
F Bois, ameublement, papier carton, textile cuirs et peaux, pierres et terres à feu	43,5	33,1	39,4	27,5	23,5	-14,6 %
G Commerces non alimentaires	17,0	11,9	14,3	14,8	17,3	17,1 %
H Services 1: banques, assurance, enseignement, sécurité sociale	11,7	8,8	11,6	11,1	11,5	4,1 %
I Services 2 : soins et travail temporaire	25,8	21,9	23,2	27,1	30,2	11,3 %
Z Autres activités	25,2	27,5	17,7	4,7	4,2	-10,6 %
<b>Ensemble</b>	22,4	18,4	21,2	20,6	23,5	14,1 %

# Le régime agricole à La Réunion

## RÉSULTATS RÉGIONAUX DU RÉGIME AGRICOLE

Sont assujettis au Régime Agricole à la CGSS : les exploitants agricoles, les collaborateurs et les aides familiaux.

	2014	2015
<b>Cotisants :</b>	<b>8 176</b>	<b>8 361</b>
Entreprises individuelles	7 074	7 225
Membres de sociétés	697	735
Entreprises sociétaires	405	430
<b>Nombre d'individus :</b>	<b>10 480</b>	<b>10 538</b>
Chefs d'exploitation ou membres de sociétés	7 771	7 931
Collaborateurs	2 164	2 102
Aides familiaux	545	505
<b>Retraités</b>	<b>15 459</b>	<b>15 517</b>

## LES COÛTS

Evolution des coûts régionaux des accidents du travail des salariés agricoles du régime général.

	2013	2014	2015
Montant des IJ	143 296	123 327	122 468
Frais médicaux	29 359	31 050	31 013
Frais pharmaceutiques	18 221	14 398	15 724
Frais hospitalisation	29 841	37 644	23 961
Montant IC / IP	78 197	80 173	233 962
Capitaux décès	0	0	0
Autres	1 356	0	0
	300 270	286 592	427 128

## RÉSULTATS RÉGIONAUX DU RÉGIME GÉNÉRAL 2013, 2014 ET 2015

Sont assujettis au Régime Général à la CGSS : les salariés des exploitants agricoles.

	2013	2014	2015
Nombre de sections d'établissements	1 210	1 159	1 182
Nombre de salariés	2 139	2 061	2 101
Nombre d'accidents déclarés	64	72	76
Nombre d'accidents avec arrêt de travail	44	46	45
Nombre de jours perdus pour incapacité temporaire (en jours)	2 104	2 454	2 238
Nombre d'accidents graves (avec incapacité permanente partielle)	2	1	2
Indice de fréquence des accidents avec arrêt de travail	20,6	22,3	21,4
Décès	1	0	0

## L'agriculture à La Réunion représente (chiffres 2013 de la Chambre d'agriculture)

- 7 872 chefs d'exploitation dont 1 269 femmes,
- Nombre d'emplois liés à l'agriculture 21 707.
- Chiffre d'affaire de la production agricole = près de 400 millions d'euros dont
  - 133 M€ canne à sucre,
  - 147 M€ autres productions végétales, fruits, légumes, fleurs.
  - 116 M€ productions animales
- 47 389 ha de Surface Agricole Utile
- En surface d'emprise : 21% de l'île

## Le rôle pivot de la canne à sucre

- Surfaces déclarées en Canne à Sucre en 2012 : 24 500 ha
- à l'échelle de l'île : 60 % de la SAU
  - Nombre de producteurs : 3 800
  - Production de cannes 1 835 786 tonnes
  - Production de sucre : 208 700 tonnes – Production de bagasse 540 000 tonnes

## PRÉVENTION AU BÉNÉFICE DES SALARIÉS ET DES EXPLOITANTS AGRICOLES

La CGSS de La Réunion a une double mission de prévention des risques professionnels :

- au bénéfice des salariés agricoles, dans le cadre du régime général de Sécurité Sociale,
  - au bénéfice des exploitants agricoles, dans le cadre de la loi ATEXA, sous tutelle de la Caisse Centrale de Mutualité Sociale Agricole (CCMSA)
- Les actions de la CGSS s'inscrivent parmi les orientations du nouveau Plan Santé-Sécurité au Travail en agriculture 2011-2015. Ainsi, nous mettons en place des actions en partenariat avec le monde agricole sur les thèmes suivants :
- **Le risque chimique** (phytosanitaires et CMR): près de 50% des salariés et 70% des exploitants sont exposés aux phytosanitaires. La prévention passe par plusieurs axes: la connaissance des dangers des produits utilisés, l'organisation du travail et les aspects techniques.
  - **Les Troubles Musculo-Squelettiques** (TMS), qui représentent 95% des maladies professionnelles des salariés et 85% de celles des non-salariés. Les répercussions sociales et financières des TMS peuvent mettre en péril la santé des entreprises.
  - **Les risques liés aux animaux et les zoonoses.** Le risque animal est une réalité (10 000 accidents au contact d'un animal à l'échelle nationale en 2009) et les trois quarts des actifs agricoles sont exposés aux zoonoses, maladies nombreuses et évolutives, souvent mal évaluées.
  - **Les Très Petites Entreprises** (TPE). Près de 90% des exploitations agricoles ont moins de 5 salariés (équivalent temps plein). Un guide de prévention des risques dans le domaine agricole a été élaboré.
  - **Les nouveaux installés.** Chaque année, la CGSS réalise des visites de conseil et d'information auprès des jeunes nouveaux installés.
  - **L'enseignement agricole.** Une convention régionale a été signée avec la DAAF et la DIECCTE, afin que les futurs professionnels apprennent à exercer leur métier en préservant leur santé et leur sécurité.

# Actions 2014-2017

## Cibles prioritaires



La Convention d'Objectif et de Gestion 2014-2017 de la branche Accidents du Travail et Maladies Professionnelles (COG AT/MP) est la troisième convention conclue entre l'Etat et la CNAMTS. Elle se situe dans le prolongement des précédentes et a pour objectif de renforcer le pilotage des actions de la branche en arrêtant des programmes nationaux d'actions coordonnées (PNAC) et en définissant le cadre des plans d'actions régionaux (PAR).

En développant le partenariat entre les CARSAT, les services de santé au travail et les DIRECCTE, elle acte un engagement fort du réseau prévention de la branche AT en faveur des TPE afin de mieux couvrir les besoins en matière de prévention et, de façon plus générale, d'apporter un soutien plus appuyé aux entreprises pour qu'elles deviennent autonomes en matière de prévention.

Des principes d'actions ont été définis, fondés sur :

- une approche métier définissant un socle de risques prioritaires identifiés avec les professions concernées,
- le déploiement des actions de prévention par la recherche de partenariats avec les partenaires métiers, les partenaires sociaux, les acteurs socio-économiques.

L'expérimentation de ces nouveaux modes d'action dans les très petites entreprises (TPE), vise à la mise en œuvre de ces principes sur quatre secteurs identifiés pour leur sinistralité et la faisabilité des actions de prévention :

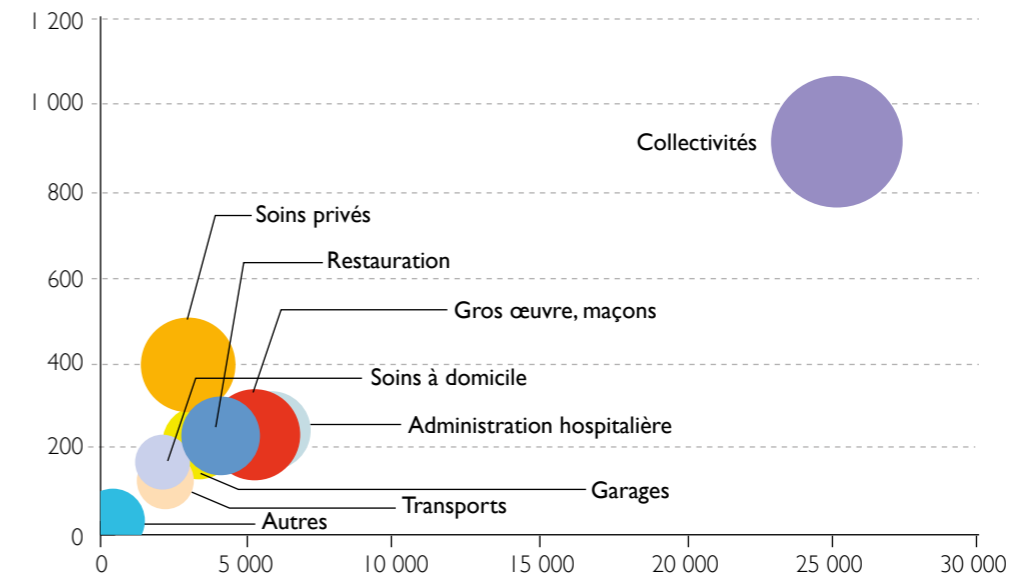
- maçonnerie,
- réparation automobile,
- transport routier de marchandises,
- restauration traditionnelle.

Les cibles prioritaires identifiées à partir d'analyses de sinistralité et de capitalisation des actions passées permettent d'associer aux secteurs des TPE d'autres secteurs d'activité définis dans le cadre des PAR, (plans d'actions régionaux) :

- collectivités territoriales,
- administration hospitalière,
- établissements de soins privés,
- services et soins à domicile,
- autres services.

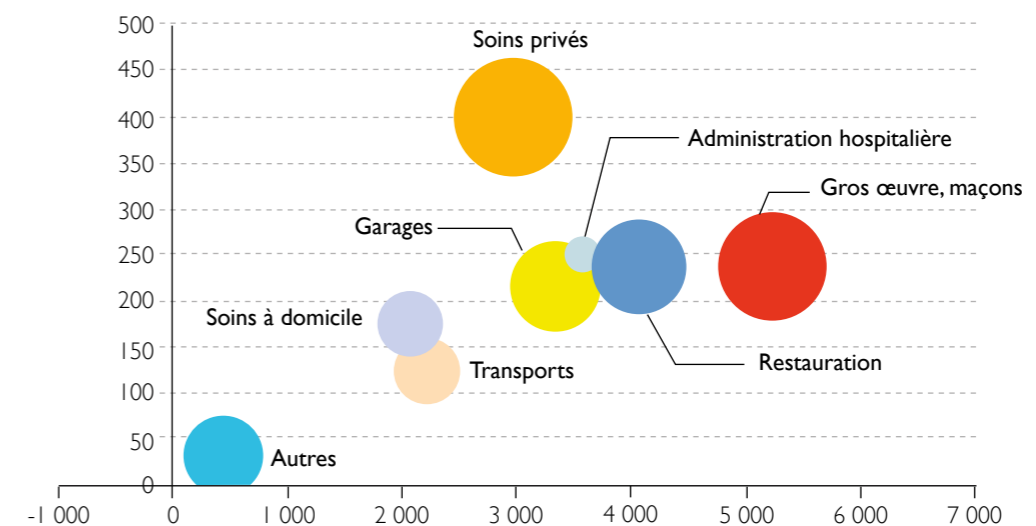
# Actions 2014-2017

## Représentation graphique des AT, des cibles prioritaires à La Réunion



Ce graphique représente l'effectif de chaque branche d'activité à La Réunion (axe des abscisses), le nombre d'accidents du travail pour chacune de ces branches (axe des ordonnées), et le coût de ces accidents pour le régime des accidents du travail et maladies professionnelles (surface des bulles).

Il ressort tout à fait clairement que, à La Réunion, les Collectivités territoriales sont le secteur qui emploie le plus important effectif au régime général, qui a le plus d'accidents, et qui fait supporter le coût le plus élevé à l'assureur des risques professionnels.



Quand on retire les Collectivités territoriales du graphique, les autres secteurs d'activité apparaissent. Des plans d'actions de prévention ont été arrêtés pour chacun d'eux. Les secteurs du soin et de l'administration hospitalière sont de gros employeurs, mais les autres secteurs sont

constitués essentiellement de petites et très petites entreprises. Ressortent particulièrement la maçonnerie, la restauration, la réparation automobile et les transports, 4 secteurs ciblés pour une action spécifique de 2014 à 2017.



## Résultats des cibles 2015



Libellé Risque	Effectif SGE	Nombre d'ATMP	Nombre de jours d'IJ AT	Nombre de jours d'IJ MP	Somme des coûts des AT	Somme des coûts des MP
Travaux de gros-œuvre et organisation de chantiers	6 001	163	11 263	3 132	1 899 954	972 993
Garage, dépannage, remorquage de véhicules automobiles	3 555	100	5 016	1 730	667 538	302 653
Restaurants, café-tabac et hotels avec restaurants	4 782	157	6 529	2 557	1 001 530	304 958
Transports	2 448	86	4 493	1 110	463 646	56 337
Collectivités	28 891	428	16 355	5 548	1 822 354	324 206
Administration hospitalière	3 693	39	1 581	201	107 195	8 736
Établissements de soins privés	2 205	102	6 580	445	917 662	183 984
Services et soins à domicile	2 271	97	5 319	2 002	363 361	256 656
Soins en établissement	3 613	325	15 688	3 631	1 417 129	511 951

## Accidents de trajet

RÉSULTATS RÉGIONAUX 2013-2015  
ET ÉVOLUTION PAR CTN

	2013	2014	2015	Évolution 2014 / 2015
Accidents avec arrêt de travail	496	457	600	31,3 %
Accidents avec incapacité IP/IC	35	31	35	12,9 %
Accidents mortels	2	0	0	0 %

## ÉVOLUTION DES COÛTS RÉGIONAUX 2013-2015

	2013	2014	2015	Évolution 2014 / 2015
Montant des indemnités journalières	1 210 588	1 135 594	1 579 635	39,1 %
Frais médicaux	323 582	334 119	322 812	- 3,4 %
Frais pharmaceutiques	36 020	39 083	19 380	- 50,4 %
Frais hospitalisation	357 994	272 718	285 323	4,6 %
Montant des IC et IP	2 206 614	790 947	1 048 043	32,5 %
Capitaux décès	472 020	472 020	0	- 100 %

RÉPARTITION DES ACCIDENTS  
DE TRAJET 2013-2015 PAR CTN

	Accidents avec arrêt			Jours d'arrêt			Indice de fréquence		
	2013	2014	2015	2013	2014	2015	2013	2014	2015
A Métallurgie	18	22	26	964	1 131	828	2,6	3,2	3,7
B Bâtiment et travaux publics	31	35	31	2 843	1 797	1 839	1,7	1,9	1,6
C Transports, eau-gaz, électricité, livre et communication	75	79	80	4 984	4 339	6 822	3,5	3,5	3,2
D Alimentation	90	66	113	3 944	3 790	6 926	3,9	2,8	4,7
E Chimie, caoutchouc, plasturgie	0	2	2	0	122	86	0	2,3	2,4
F Bois, ameublement, papier carton, textile cuirs et peaux, pierres et terres à feu	5	4	2	116	51	71	2	1,7	0,9
G Commerces non alimentaires	56	51	75	2 893	2 847	3 587	2,6	2,4	3,4
H Services 1: banques, assurance, enseignement, sécurité sociale	127	89	137	5 500	4 397	6 387	2,4	1,6	2,4
I Services 2 : soins et travail temporaire	83	104	123	5 511	5 217	6 088	2,7	3,4	4
Z Autres activités	11	5	11	492	486	1 198	9,3	3,4	5,1

Est également considéré comme accident du travail, lorsque la victime ou ses ayants droit apportent la preuve que l'ensemble des conditions ci-après sont remplies ou lorsque l'enquête permet à la caisse de disposer sur ce point de présomptions suffisantes, l'accident survenu à un travailleur pendant le trajet d'aller et de retour entre :

- la résidence principale, une résidence secondaire présentant un caractère de stabilité ou tout autre lieu où le travailleur se rend de façon habituelle pour des motifs d'ordre familiale et le lieu du travail ;
- le lieu de travail et le restaurant, la cantine ou, d'une manière plus générale, le lieu où le travailleur prend habituellement ses repas et dans la mesure où le parcours n'est pas interrompu ou détourné pour un motif dicté par l'intérêt personnel et étranger aux nécessités essentielles de la vie courante ou indépendante de l'emploi.

Article L 411 - 2 du Code de la Sécurité Sociale

# Maladies professionnelles

Est présumé d'origine professionnelle toute maladie désignée dans un tableau de maladies professionnelles et contractée dans les conditions mentionnées à ce tableau.

Article L.461-1, 2° alinéa du Code de la Sécurité Sociale

Si une ou plusieurs conditions tenant au délai de prise en charge, à la durée d'exposition ou à la liste limitative des travaux ne sont pas remplies, la maladie telle qu'elle est désignée dans un tableau de maladies professionnelles peut être reconnue d'origine professionnelle lorsqu'il est établi qu'elle est directement causée par le travail habituel de la victime.

Article L.461-1, 3° alinéa du Code de la Sécurité Sociale

## MALADIES PROFESSIONNELLES PAR CTN 2015

CTN	IP	Nb de jours indemnisés	1 <sup>er</sup> versement
CTN A	3	3 303	19
CTN B	11	5 683	16
CTN C	2	4 838	21
CTN D	15	15 532	65
CTN E	2	727	4
CTN F	1	1 536	6
CTN G	1	5 829	27
CTN H	8	8 301	35
CTN I	16	10 230	41
CTN Z	2	1 982	15

Les maladies professionnelles les plus fréquentes dans notre région sont les troubles musculo-squelettiques (TMS) et ce, depuis plusieurs années.

On déplore des maladies causées par l'amiante (3), des maladies de mécanisme allergique (6), de lésions du ménisque (3), mais surtout :

- 191 maladies du tableau 57 (TMS membre supérieur) ;
- 6 maladies du tableau 97 (Troubles du rachis, dus aux vibrations) ;
- 30 maladies du tableau 98 (Troubles du rachis, dus au port de charges lourdes).

Quand on analyse quels sont les secteurs où se produisent ces maladies, on retrouve :

- le BTP (16)
- les transports (21)
- l'agroalimentaire et la grande distribution (65)
- le commerce (27)
- le secteur du soin (35)
- les collectivités (45)

Par le biais de son programme TMS Pros, la CGSS cible particulièrement certains de ces secteurs d'activité et attend d'eux de réelles actions de prévention.



# Maladies professionnelles

## Résultats régionaux 2011-2015

### ÉVOLUTION DES MALADIES PROFESSIONNELLES 2014-2015

		Ayant donné lieu à versement d'IJ ou d'IPP *			
		en 2014		en 2015	
N°	Définition	dont IP	1 <sup>er</sup> versement	dont IP	1 <sup>er</sup> versement
04	Hémopathies provoquées par le benzène et tous les produits en renfermant	0	0	0	0
08	Affections causées par le ciment (alumine-silicates de calcium)	0	0	0	0
10	Ulcérations et dermites provoquées par l'acide chromique, les chromates et bichromates	0	0	0	0
30a	Affections professionnelles consécutives à l'inhalation de poussières d'amiante	1	2	1	3
30b	Cancers broncho-pulmonaire provoqué par l'inhalation de poussières d'amiante	0	0	0	0
37	Affections cutanées causées par les oxydes et des sels de nickel	0	0	0	1
40	Maladies dues aux bacilles tuberculeux...	0	1	0	1
42	Atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels	0	1	3	2
45	Infections d'origine professionnelle par les virus de l'hépatite A,B,C,D et E : Hépatite fulminante à virus A	0	1	0	0
47	Affections professionnelles provoquées par les poussières de bois	0	0	0	0
51	Maladies professionnelles provoquées par les résines époxydiques et leurs constituants : Lésions eczématiformes	0	1	0	0
57	Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail	33	151	45	191
61	Cancer broncho-pulmonaire provoqué par l'inhalation de poussières ou fumées renfermant du cadmium : Cancer broncho-pulmonaire primitif	0	0	0	0
62	Affections professionnelles provoquées par les isocyanates organiques	0	0	0	0
65	Lésions eczématiformes de mécanisme allergique	1	5	0	6
66	Rhinites et asthmes professionnels	0	0	1	3
69	Maladies liées à des agents infectieux	0	0	0	0
77	Périonyxis et onyxis	0	0	0	0
79	Lésions chroniques du ménisque	0	2	0	3
84	Affections engendrées par les solvants organiques	0	0	0	1
95	Affections professionnelles de mécanisme allergique provoquées par les protéines du latex (ou caoutchouc naturel) : Urticaire de contact	0	0	0	0
97	Affections chroniques du rachis lombaire (dus aux vibrations)	1	3	1	6
98	Affections chroniques du rachis lombaire (dus au port de charges lourdes)	8	16	10	30
		<b>44</b>	<b>183</b>	<b>61</b>	<b>249</b>

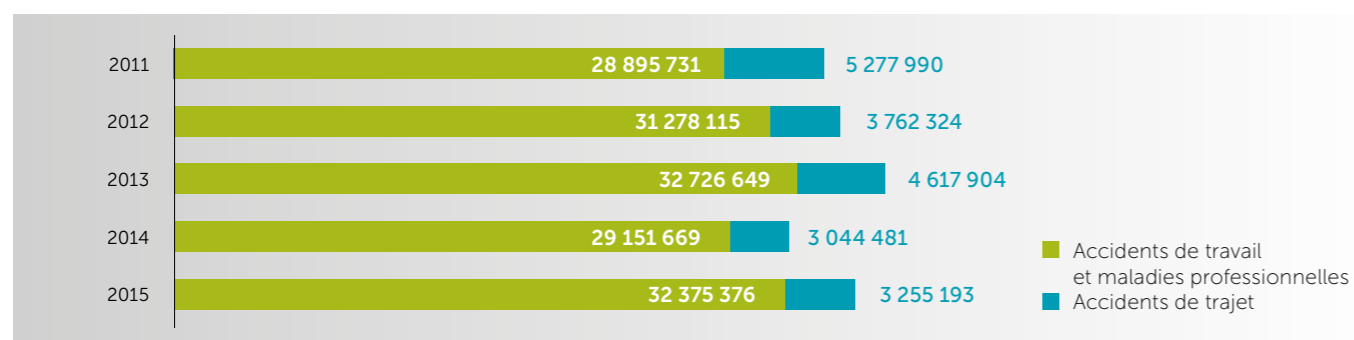
\* IJ : Indemnité journalière

\* IPP : Incapacité permanente partielle



# Les coûts

## ÉVOLUTION DES COÛTS RÉGIONAUX DES ACCIDENTS DU TRAVAIL, MALADIES PROFESSIONNELLES ET ACCIDENTS DE TRAJET SUR 5 ANS



## ÉVOLUTION DES COÛTS RÉGIONAUX DES ACCIDENTS DU TRAVAIL, AVEC ARRÊT PAR CTN SUR 5 ANS

	2011	2012	2013	2014	2015
A	2 284 461	3 112 314	2 361 799	1 147 430	1 261 641
B	5 549 301	5 113 111	5 811 272	5 551 503	3 862 680
C	2 817 772	2 838 548	3 910 015	3 239 569	4 285 562
D	4 146 289	4 170 238	3 739 221	3 254 731	4 075 810
E	92 628	97 878	31 784	197 485	201 202
F	1 041 506	658 631	640 415	449 323	528 172
G	1 606 582	1 693 630	2 279 878	1 460 255	1 691 770
H	3 329 137	2 386 572	3 372 968	3 526 921	4 003 292
I	3 875 827	4 063 517	4 488 035	4 076 512	4 190 633
Z	11 632	946 156	354 621	519 051	435 840

## ÉVOLUTION DES COÛTS RÉGIONAUX DES MALADIES PROFESSIONNELLES ET DES ACCIDENTS DE TRAJET SUR 3 ANS

Maladies professionnelles			Accidents de trajet		
2013	2014	2015	2013	2014	2015
2 190 292	2 528 597	2 948 014	Montant des IJ	822 755	1 135 594
206 757	206 930	240 875	Frais médicaux	307 936	334 119
12 121	23 845	27 467	Frais pharmaceutiques	26 641	39 083
32 588	50 306	43 386	Frais hospitalisation	187 301	272 718
3 294 879	2 919 211	4 104 180	Montant IC / IP	2 327 384	790 947
0	0	474 852	Capitaux décès	944 040	472 020
4	0	0	Autres	1 847	0
<b>5 736 641</b>	<b>5 728 889</b>	<b>7 838 774</b>		<b>4 617 904</b>	<b>3 044 481</b>

# Évolution du risque professionnel

## Évolution régionale du risque professionnel sur 5 ans

	2011	2012	2013	2014	2015	Évolution 2014 / 2015
<b>Les entreprises</b>						
Nombre de sections d'établissements	24 059	24 215	24 070	24 320	25 125	3,3 %
Nombre de salariés	174 329	177 525	180 258	183 733	190 674	3,8 %
<b>Les accidents du travail</b>						
Nombre d'accidents du travail avec arrêt	3 916	3 277	3 818	3 791	4 484	18,3 %
Nombre de jours perdus pour incapacité temporaire	177 167	171 621	194 630	193 240	225 250	16,6 %
Indice de fréquence des accidents du travail avec arrêt	22,4	18,4	21,2	20,6	23,5	14,2 %
Nombre d'accidents avec incapacité	211	217	203	212	196	-7,5 %
Nombre de décès par accidents du travail	4	4	7	4	4	
<b>Les accidents de trajet</b>						
Nombre d'accidents de trajet avec arrêt	467	370	496	457	600	31,3 %
Nombre de jours perdus pour incapacité temporaire	24 188	21 677	27 247	24 177	33 832	39,9 %
Nombre de décès par accidents de trajet	4	1	2	0	0	
<b>Les maladies professionnelles</b>						
Nombre de maladies professionnelles (1 <sup>er</sup> versement en)	96	30	176	183	249	36,1 %
Nombre de maladies avec incapacité permanente	59	36	42	44	61	38,6 %
Nombre de jours perdus pour maladies professionnelles	21 780	37 471	44 513	49 620	57 961	16,8 %
Nombre de décès par maladie professionnelle	0	0	0	0	1	

# Accidents mortels

## EN 2015, 4 ACCIDENTS DE TRAVAIL MORTELS SONT ENREGISTRÉS

### CTN C : TRANSPORTS - ÉNERGIE - COMMUNICATION

Risque 621ZB  
 Activité d'établissement Transports aériens réguliers et non réguliers : personnel navigant  
 Date de l'accident 31 décembre 2015  
 Année de naissance de la victime 1959  
 Activité de la victime Pilote d'hélicoptère  
 Circonstances de l'accident Accident d'hélicoptère

### Risque 631AY

Activité d'établissement Chargement et déchargement de marchandises dans les ports maritimes (activités dans les DOM)  
 Date de l'accident 7 juillet 2015  
 Année de naissance de la victime 1991  
 Activité de la victime Docker  
 Circonstances de l'accident Chute

### CTN D : ALIMENTATION

Risque 553AC  
 Activité d'établissement Restaurants, café-tabac, hôtels avec ou sans restaurant et foyers  
 Date de l'accident 24 janvier 2015  
 Année de naissance de la victime 1983  
 Activité de la victime Chef de rang  
 Circonstances de l'accident Agression au couteau

### CTN H SERVICES 1 : BANQUES, ASSURANCES, ENSEIGNEMENT, SÉCURITÉ SOCIALE

Risque 751BA  
 Activité d'établissement Collectivités territoriales (communales, départementales, régionales...)  
 Date de l'accident 23 juin 2015  
 Année de naissance de la victime 1967  
 Activité de la victime Aide cuisinier  
 Circonstances de l'accident Suicide



# Missions du Service Prévention des Risques Professionnels

Le Service Prévention des Risques Professionnels de la CGSS a pour mission de développer et de coordonner la prévention des risques d'accidents du travail, d'accidents de trajet et de maladies professionnelles dans les entreprises.

Prévoir les risques et les éviter se joue parfois sur peu de choses. Déterminer ce qui est potentiellement dangereux et peut conduire à des perturbations paraît essentiel. Il est impératif que les chefs d'entreprise se soucient de la sécurité de leurs employés.

Notre service est à leurs côtés pour trouver les solutions les plus adaptées à leurs besoins et nécessité.

Pour mener à bien cette mission, il dispose des moyens suivants :

**La formation** : Enrichir les compétences en hygiène et sécurité par la formation du personnel et des animateurs d'entreprises. Nous proposons des stages en matière de sauvetage secourisme du travail, incendies, stages thématiques...

**L'analyse des risques** : Les techniciens analysent les risques de l'entreprise pour chacun des secteurs d'activité ; risques liés aux équipements et aux locaux de travail, risques électriques, chimiques, nuisances physiques, bruit, rayonnement, éclairage, manutention et déplacement, mais aussi incendie ou explosion.

**Le conseil** : Le concept de maîtrise des risques professionnels vise l'élimination des risques à la source. Pour tendre vers cet objectif, les techniciens du Service Prévention mettent leurs compétences à la disposition des entreprises en leur offrant des conseils personnalisés pour optimiser leur lieu de travail et espace professionnel.

**L'information, la communication** : Notre espace documentation propose à l'entreprise, à titre gratuit (pour les entreprises du régime général), des publications ou affiches éditées par l'INRS, et la possibilité de réserver les supports audiovisuels qu'elle souhaite emprunter.

Le service organise et anime des journées d'étude spécialisées sur des thèmes d'actualité.

Il s'implique également pour la promotion de la prévention en participant à différentes manifestations, notamment les forums professionnels.



**Les aides financières sur projets pluriannuels** : Les entreprises de certains secteurs dont l'effectif est inférieur à 200 salariés ont la possibilité de signer un contrat de prévention permettant à celles qui investissent dans la sécurité de bénéficier d'aides financières personnalisées dans le cadre de conventions d'objectifs.

**Les aides financières simplifiées** : Les entreprises des secteurs cibles de la Caisse Générale, dont l'effectif est inférieur à 50 salariés, peuvent bénéficier de subventions directes de la Caisse Générale si elles investissent dans des matériels que celle-ci veut promouvoir pour améliorer les conditions de travail. Des subventions directes sont également possibles pour les entreprises de moins de 50 salariés, pour des actions de prévention définies par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie.

**Le contrôle** : Lors de leurs interventions, les ingénieurs et contrôleurs de sécurité sont amenés à contrôler notamment :

- les conditions de travail,
- la mise en place des mesures de prévention prescrites,
- la réalisation des investissements prévus dans le cadre des aides financières.

## VOS CONTACTS

Prévention des Risques Professionnels :  
4, boulevard Doret, CS 53 001  
97741 Saint Denis Cedex 9  
Service administratif : 02 62 90 47 00  
Fax : 02 62 90 47 01  
Courriel : [prevention@cgss.re](mailto:prevention@cgss.re)

Directeur de la publication : Alain Iglicki

Analyse statistique : Jacky Sinamouny

Photos : Shutterstock

Mise en page : Design System - Impression : Print 2000

ISSN : 1968-2468 - Dépôt légal : xxx - Novembre 2016

